



Actualités France Bois Forêt



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 octobre 2024

La filière forêt-bois rappelle son rôle stratégique dans la transition écologique et appelle à soutenir ses efforts pour aller vers une filière économique nationale souveraine

France Bois Forêt prend acte des 228 millions d'euros octroyés pour la filière forêt - bois dans le cadre de la planification écologique du projet de loi de finances 2025.

Le changement climatique nécessite l'adaptation de nos forêts et celle de nos entreprises de valorisation du bois de nos territoires. Cela est nécessaire pour relancer la fonction de pompe à carbone que jouent nos massifs forestiers et répondre aux besoins croissants de produits bois pour décarboner notre économie.

Dans un contexte global de réduction des dépenses, la priorité doit être donnée aux investissements productifs améliorant la souveraineté des filières économiques nationales et la préparation de l'avenir. Pour cela, la filière forêt – bois a besoin d'être accompagnée à plusieurs niveaux :

- **L'adaptation des forêts au changement climatique** avec la poursuite de l'effort de renouvellement des peuplements dont ceux sinistrés par différentes crises sanitaires. La filière appelle à un soutien financier pérenne, à la hauteur des exigences, pour la production de graines, de plants, pour le renouvellement et la prévention des risques dont les feux de forêt les équipements en exploitation forestière et sylviculture performants d'un point de vue économique, social et environnemental pour faire face à la mobilisation de volumes

supérieurs de bois (1). **Une enveloppe supplémentaire de 20 millions d'euros pour le renouvellement forestier permettrait de tendre vers cet objectif.**

Le projet de suppression de postes à l'ONF va à l'encontre des recommandations de la Cour des comptes. Les moyens nécessaires à la gestion des forêts publiques et l'approvisionnement en bois de la filière doivent être sauvegardés.

- **Le développement des usages du bois, la modernisation des outils industriels et la décarbonation de notre économie** nécessitent la poursuite des investissements afin de rendre la filière souveraine (2). Une enveloppe spécifique est nécessaire en 2025 pour soutenir de nouveaux projets d'optimisation de la matière bois et de seconde transformation de produits bois à haute valeur ajoutée. La filière sollicite le maintien des aides à la production de bois matière, dont la production de chaleur renouvelable alimentant des séchoirs. Elle fait appel également à la conservation de la Biomasse Chaleur pour l'Industrie du Bois (BCIB).

Enfin, les conditions météorologiques actuelles (sols détrempés) entraînent des arrêts d'entreprises, des reports de chantiers de travaux forestiers, des pertes de chiffres d'affaires conséquents et des difficultés d'approvisionnement des scieries. Une aide à la trésorerie et un étalement de charges sont nécessaires pour aider les entreprises. Plus largement, un fonds dédié à la gestion et à l'anticipation des effets du changement climatiques est indispensable.

La filière investit massivement pour renforcer la souveraineté nationale et génère déjà d'importants retours collectifs. En 6 ans, la filière forêt - bois a créé plus de 4 milliards d'euros de richesse nouvelle (valeur ajoutée) et 44 000 nouveaux emplois directs. En 2022, elle a généré 417 000 ETP directs (3).

(1) *Hausse des prélèvements d'environ 10 Mm³ d'ici 2035 (de 52 Mm³ à 63 Mm³ total) – Etude Carbone 4*

(2) *L'étude de la filière réalisée par Carbone 4 prévoit un équilibre des imports – exports en 2050* <https://franceboisforet.fr/2024/02/12/communiqué-de-presse-2030-2050-quel-scénario-carbone-pour-la-filière-forêt-bois/>

(3) Référence : <https://vem-fb.fr/>